

## **Conseil du Partenariat du secteur canadien de l'automobile**

### Déclaration sur les droits de douane américains du 4 mars sur les produits canadiens

Les droits de douane de 25 % récemment annoncés par les États-Unis sur les produits canadiens et mexicains mettront en péril une industrie automobile nord-américaine efficace et de longue date, tout en augmentant les coûts des véhicules assemblés dans les trois pays. Les droits de douane risquent de nuire aux consommateurs, aux travailleurs et à l'économie des trois pays.

Les industries automobiles canadienne et américaine forment l'un des secteurs économiques les plus intégrés au monde, produisant 11,4 millions de véhicules en 2024 et soutenant plus d'un million d'emplois dans les deux pays. Le commerce automobile entre le Canada et les États-Unis est bien équilibré : en 2024, le Canada a importé des États-Unis des véhicules à moteur et des pièces détachées d'une valeur de 77 milliards de dollars canadiens, tandis que les exportations canadiennes vers les États-Unis ont totalisé 73 milliards de dollars canadiens.

Le libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, qui a débuté avec le Pacte de l'automobile en 1965 et qui a évolué de l'ALÉNA à l'ACEUM, a soutenu une industrie automobile nord-américaine prospère et hautement intégrée, employant des millions de travailleurs dans les trois pays. Le rétablissement de la libre circulation des marchandises à travers les frontières sera la clé du succès de l'industrie dans les trois pays. Malgré l'annonce le 5 mars 2025 d'un sursis de 30 jours pour les importations automobiles, nous appelons à une résolution à long terme.

**Rob Wildeboer & Jean Marc Leclerc**

**Coprésidents, Conseil du Partenariat du secteur canadien de l'automobile**